



INFORUP

SEMAINE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021

LA COMMISSAIRE EUROPÉENNE CHARGÉE DES RUP, ELISA FERREIRA, RÉPOND À UN EURODÉPUTÉ SUR LE POSEI :

Le 10 décembre 2020, l'eurodéputé portugais João Ferreira (GUE/NGL) avait interpellé, via la procédure des questions écrites du Parlement européen, la Commission européenne sur sa proposition de diminuer de 3,9% le budget du POSEI :

- La Commission dispose-t-elle d'une étude sur l'impact de la réduction du POSEI pour les régions ultrapériphériques (RUP) ?
- La Commission prévoit-elle des mesures compensatoires si cette baisse devait avoir lieu ?
- Outre l'éventuel soutien temporaire dont les RUP pourraient bénéficier via le Plan de relance, des mesures plus structurelles sont-elles prévues pour garantir que les coupes envisagées actuellement ne se reproduisent pas dans les futurs cadres financiers pluriannuels ?

La commissaire en charge de la cohésion et des réformes, Elisa Ferreira, lui a répondu au nom de la Commission européenne le 17 février dernier.

Selon elle, la Commission a permis de faciliter l'obtention d'un accord entre les co-législateurs pour maintenir le budget du POSEI à son niveau actuel pour la période transitoire de la PAC pour 2021 et 2022. Pour les années suivantes, elle rappelle que le budget du POSEI et ses modalités de financement devront être débattus entre les co-législateurs dans le cadre des

négociations sur la réforme de la PAC. La Commission dit également se tenir prête à aider le Parlement et le Conseil à parvenir à un accord.

Enfin, Mme Ferreira a détaillé les différentes mesures dont bénéficieront les RUP pour la période 2021-2027, en complément du POSEI. Dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER), ces régions recevront 1,013 milliards d'euros d'allocations supplémentaires spécifiques. Elles percevront en outre 330 millions d'euros au titre du Fonds social européen plus (FSE +). Pour finir, l'instrument REACT-EU, l'initiative européenne de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires, prévoit un total de 146,4 millions d'euros pour les RUP, qui viennent s'ajouter aux enveloppes nationales de leurs États membres respectifs.

VALDIS DOMBROVSKIS, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, PRÉSENTE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) :

Le vice-président de la Commission européenne et commissaire au commerce, Valdis Dombrovskis, a présenté la révision de la politique commerciale de l'UE, adoptée le jeudi 18 février, lors d'une conférence de presse le même jour.

Le commissaire européen a développé sa présentation autour de trois principes : ouverture, durabilité et force.

À travers la révision de sa politique commerciale, la Commission souhaite servir davantage les intérêts de l'UE sur la scène mondiale. Dans ce cadre, Denis Redonnet, *chef de l'application des législations commerciales* au sein de la direction générale du commerce de la Commission, jouera un rôle clé dans le suivi des accords de libre-échange et leur bonne mise en œuvre. La Commission entend notamment faire reposer sa politique commerciale sur un nouveau mécanisme permettant de contrer les mesures coercitives des pays tiers.

En outre, le commissaire au commerce souhaite une ratification rapide du traité de libre-échange entre l'UE et le Mercosur et du traité de libre-échange avec le Mexique.

La révision de la politique commerciale européenne inclut également la volonté de réformer l'OMC, en mettant l'accent sur la lutte contre les distorsions de concurrence, ainsi que le développement durable.

Finalement, la Commission a également annoncé qu'elle présentera une proposition législative sur la mise en œuvre des dispositions liées au commerce dans le cadre de l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni.

Valdis Dombrovskis présentera cette stratégie aux eurodéputés le 24 février.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LE RESPECT DES RÈGLES COMMERCIALES EST ENTRÉ EN VIGUEUR :

Le nouveau règlement européen concernant l'exercice des droits de l'Union européenne pour l'application et le respect des règles du commerce international est entré en vigueur le samedi 13 février. Le règlement avait été approuvé par le Parlement européen le mois dernier, lors de la session plénière.

Ce nouveau règlement modifie le règlement existant sur le respect des règles du commerce international, en réponse au blocage du fonctionnement de l'organe d'appel de l'OMC.

Le texte vise à mieux protéger les intérêts et les droits commerciaux de l'UE, conformément à la volonté de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, de renforcer les outils dont dispose l'UE pour faire respecter et appliquer les accords commerciaux conclus avec des pays tiers.

Avec ce texte, les mesures de politique commerciale de l'UE pourront désormais s'appliquer aux dispositions relatives au règlement des différends prévus dans les accords commerciaux de l'UE. Ces mesures seront finalement étendues aux services et à certains aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle.

La Commission doit désormais publier une proposition sur le respect des chapitres de développement durable dans les accords commerciaux, d'ici la fin de l'année.

MICHEL BARNIER A ÉTÉ AUDITIONNÉ AU SÉNAT AU SUJET DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LE ROYAUME-UNI :

Michel Barnier, désormais conseiller spécial à la Présidence de la Commission européenne en charge de la ratification de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, a été auditionné au Sénat, mardi 16 février 2021 lors d'une réunion conjointe de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, de la commission des affaires européennes et de la commission des affaires économiques.

Lors de son audition, qui fait suite à celle du 2 février à l'Assemblée nationale, Michel Barnier s'est de nouveau félicité de la conclusion dans un temps restreint de cet accord qui clarifie les relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Cette audition s'est conclue par une séance de questions - réponses durant laquelle, le sénateur Pierre Cuypers (LR) est intervenu pour demander des précisions quant aux garanties que l'accord prévoit pour les différentes filières. Pour appuyer son propos, il a cité le cas de la filière sucre et indique que la France exporte 500.000 tonnes par an de sucre vers le Royaume-Uni. Il a souligné que, grâce à l'accord, ce volume d'exportation ne sera pas interrompu par une barrière tarifaire. Toutefois le sénateur a noté qu'à long terme, il y a un risque d'exclusion de la France du marché britannique pour des raisons économiques. En effet, le Royaume-Uni a déjà négocié un nouveau quota de 260 000 tonnes de sucre de canne sans droit de douane venant du Brésil.

Face à cette interrogation, Michel Barnier a précisé que l'accord entre l'UE et le Royaume-Uni prévoit des mécanismes de protection pour les différentes filières et a rappelé qu'un fonds d'ajustement existe pour atténuer les effets de la transition. Il a souligné que le Royaume-Uni est désormais un pays-tiers, autonome et avec qui l'UE est maintenant en concurrence. Pour le cas spécifique de la filière sucre, Michel Barnier a noté une tentation d'un changement de modèle alimentaire pour être moins dépendant de l'UE de la part du Royaume-Uni.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 22 AU 26 FÉVRIER 2021

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 22/02	<p>Commission de la pêche (PECH)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche - Échange de vues avec Charlina Vitcheva, directrice générale de la DG MARE 		<p style="text-align: center;">Conseil de l'UE</p> <p style="text-align: center;">Vidéoconférence informelle des ministres de la pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision du Conseil concernant la position à prendre au nom de l'Union européenne dans les consultations avec le Royaume-Uni en vue de convenir des totaux admissibles des captures pour 2021 et pour certains stocks en eau profonde pour 2021 et 2022. - Préparation du 7ème cycle de négociations pour le renouvellement de l'accord de partenariat de pêche durable (APPD) de l'UE avec la République islamique de Mauritanie 	
Mardi 23/02				
Mercredi 24/02	<p>Commission du commerce international (INTA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échange de vues avec Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif pour une économie au service des personnes et commissaire chargé du commerce - Dialogue structuré - Présentation de la communication sur l'examen de la politique commerciale de l'Union <p>Commission de l'agriculture (AGRI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - État d'avancement des négociations du trilogue en cours 			

Jeudi 25/02	Commission du commerce international (INTA) <i>- Audition publique : L'accord commercial UE- Mercosur</i>			
Vendredi 26/02				